

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025-61

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

Travaux de sauvegarde des Forges Mondière

Avenant n°1

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L2194-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la DCM 2023-60 approuvant la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de sauvegarde des Forges Mondière avec l'entreprise TRIAGONAL ARCHITECTURE (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant 58 120,00 euros Hors Taxes (HT).

Considérant que suite à la validation l'Avant-Projet Définitif (APPD) lors de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2024, l'enveloppe prévisionnelle de travaux est arrêtée au montant de 693 150,00 euros HT,

Considérant qu'il est donc nécessaire de conclure un avenant fixant les honoraires définitifs de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Considérant que suite à la négociation réalisée entre le prestataire et la Ville de THIERS, il a été convenu d'augmenter le forfait de rémunération de 14 900,00 euros HT.

DÉCIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de sauvegarde des Forges Mondière est conclu avec l'entreprise TRIAGONAL ARCHITECTURE (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant 14 900,00 euros HT, portant le forfait définitif de maîtrise d'œuvre à 73 020,00 euros HT.

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le 22 juillet 2025

Le Maire,

*Plo Le Maire,  
Hélène Boudon*



Stéphane RODIER

*H.Boudon*